

Edito

Bonjour à toutes et tous.

Le beau temps est au rendez-vous en ce début d'année.

Effectivement même si l'hiver n'a fait qu'une timide apparition avec des températures plus clémentes que d'habitude, il n'empêche que les belles journées qu'il nous a offertes sont agréables pour le bien-être de chacun.

J'espère que cela va continuer car le mois de mars a son carnet de rendez-vous bien rempli : carnaval, épreuve cycliste, pêche, festival de l'humour, fête du court-métrage, rendez-vous pour les gourmands, débat national, inscription pour la chasse aux œufs (nouvelle édition)...

Bonne lecture.

Bruno Grapotte

AGENDA

MARS

A partir du 3 mars, messe aux Haies tous les 1er dimanches du mois à 9h.

Mardi 5 : Mardi gras (après les crêpes, les bugnes...)

Mercredi 6 de 13h30 à 18h : Accueil libre des ANIM JEUNES (salle du haut) Tél : 04 74 56 89 46

Mercredi 6 de 14h à 16h : Permanence SOLIHA d'aide aux travaux de rénovation à la mairie d'Echalas. Sans RDV, gratuit ou par téléphone : 04 37 28 70 20

Mercredi 6 de 14h à 16h : Permanence de l'architecte du Pilat à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie). Conseils gratuits pour la construction et rénovation. Tél : 04.74.87.52.01

Vendredi 8 à 16h30 : Carnaval du Sou des écoles devant la salle des fêtes

Samedi 10 : Ouverture nationale de la pêche

Mardi 12 de 19h30 à 22h : Grand Débat National (salle des fêtes des Haies) voir détail plus loin

Mercredi 13 après-midi : Passage de la course cycliste Paris Nice (étape Vichy - Pélussin)

Jeudi 14 à 20h30 : Festival d'humour par la MJC de Vienne à l'Espace P. Bret au Fautre à Trèves

Vendredi 15 à 20h30 : Fête du court-métrage par l'Association Culturelle (salle des fêtes)

Dimanche 17 : Matinée saucisson sabodet tomme daubée des Zazous (salle des fêtes)

Vendredi 22 de 16h30 à 19h : Accueil libre des ANIM JEUNES (salle du haut)

Dimanche 24 : Matinée moules-frites organisés par ASQV FOOT à l'espace P. Bret à Trèves

Vendredi 29 de 16h30 à 19h en mairie : Dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections européennes le 26/05/2019

Vendredi 29 de 16h30 à 19h : Accueil libre des ANIM JEUNES (salle du haut)

Nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars : Changement d'heure (on avance d'1h)

AVRIL

Mercredi 3 de 14h à 16h : Permanence SOLIHA d'aide aux travaux de rénovation à Condrieu (bâtiment Les Eclats, face à la mairie). Sans RDV, gratuit ou par téléphone : 04 37 28 70 20

Mercredi 3 de 14h à 16h : Permanence de l'architecte du Pilat à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie). Conseils gratuits pour la construction et rénovation. Tél : 04.74.87.52.01

Samedi 6 : Chasse aux œufs

Samedi 6 de 9h à 15h : Déchetterie mobile (au cimetière)

Tous les mardis de 14h à 18h : Belote organisée par l'Association des Fleurs (salle des fêtes)

BIEN VIVRE ENSEMBLE

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Pensez à vos voisins et ne les laissez pas aboyer toute la journée.

Ne laissez pas les animaux en liberté, ils peuvent engendrer des dégâts, générer des accidents de circulation ou mordre adultes ou enfants.

Il est également rappelé que la responsabilité civile des propriétaires peut être mise en jeu à la suite d'accidents provoqués par leurs animaux. La divagation des animaux domestiques non tenus en laisse est formellement interdite.

Par ailleurs, il est rappelé que, dans un souci d'hygiène publique et de propreté des rues de la commune, les propriétaires doivent veiller à éviter que leurs animaux ne satisfassent leurs besoins naturels sur les trottoirs et lieux publics et notamment le pré devant la mairie où les enfants de l'école font du sport ainsi qu'au City stade.

C'est une question de respect et de politesse.



RETOUR SUR L'OPERATION ANTI CHENILLES

Samedi 16 février, 8 volontaires sont venus à bout de plusieurs cocons qui ne demandaient qu'à laisser leurs chenilles s'éparpiller dès les premiers beaux jours.

L'opération menée depuis 5 ans porte ses fruits car le nombre de cocons est en diminution dans les endroits où l'intervention est régulière.

Merci à eux !

Comment se débarrasser des chenilles processionnaires ?

Les chenilles processionnaires du pin se nourrissent de ses aiguilles. Leurs poils urticants sont redoutables pour les humains et les animaux, d'où l'importance de les traiter en utilisant des méthodes de lutte efficaces pour en venir à bout, différentes selon le cycle de ces insectes nuisibles. Pensez à vous protéger (combinaison, gants, masque, lunettes).

Relevant de la responsabilité des propriétaires des arbres, différentes actions sont possibles au cours de l'année :

- Echenillage : Couper les cocons de chenilles et les incinérer, de janvier à mars.
- Ecopiège : Installer un piège de janvier à fin mai : une gouttière enserre le tronc de l'arbre avec un tuyau conduisant dans une poche de terre, les chenilles qui l'empruntent se retrouvent enfermés dans la poche puis l'incinérer.
- Piège à phéromone qui stérilise les papillons mâles, de juin à octobre.
- Lutte biologique de septembre à novembre : pulvérisation d'un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis* (Btk), bactérie respectueuse de l'homme et des animaux.
- Installation de nichoirs pour favoriser les mésanges charbonnières : ces oiseaux sont capables de percer les cocons et de manger les chenilles, de même que les coucous.

CHANGEMENT D'HEURE



Dans le cas où le calendrier de Bruxelles suit son cours programmé, le changement d'heure du **31 mars 2019** serait le dernier passage à l'heure d'été obligatoire. Pour les pays qui souhaitent revenir et rester de manière permanente à l'heure d'hiver, il faudra basculer d'heure une dernière fois le 27 octobre 2019.

Le changement d'heure d'hiver et d'été tel qu'on le connaît aujourd'hui a été instauré en 1976 en France après les chocs pétroliers. Objectif d'alors : mieux faire coïncider éclairage naturel et activités humaines, pour faire, à la clé, des économies d'énergies. Preuve à l'appui, l'ADEME explique que les habitants de l'Hexagone se lèvent entre 6h et 7h du matin en moyenne, et qu'il fait jour vers 6h l'été et vers 8h l'hiver.

S'il existe depuis plus de 40 ans et est aujourd'hui appliqué par l'ensemble des états membres de l'UE et 70 pays au total, le changement d'heure obligatoire en France est aussi vivement controversé depuis des années. Ses détracteurs pointent avant tout des gains énergétiques trop limités et des effets négatifs sur la santé, le sommeil et la sécurité routière, études à l'appui.

ENVIRONNEMENT

FEU INTERDIT

Tout feu est interdit toute l'année pour les particuliers et les professionnels, y compris le brûlage des déchets verts dans son jardin.

Des dérogations sont accordées par le préfet pour certaines activités agricoles.

Des possibilités existent pour se débarrasser de ces déchets et les valoriser :

- compostage sur place
- broyage
- apport en déchetterie à Ampuis ou lors de la déchetterie mobile qui sera aux Haies le samedi 6/04/2019.

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

EVENEMENT

COURSE CYCLISTE PARIS NICE

Mercredi 13 mars, au cours de la 4e étape entre Vichy et Pélussin de 210.5 km, la course traversera notre commune en début d'après-midi. En effet, les coureurs en provenance de Tartaras, emprunteront la côte de Trèves, passeront au Pilon et redescendront sur Condrieu.

Avis aux amateurs de 2 roues...



LA DECHETTERIE MOBILE

Elle sera aux Haies (parking du cimetière) le **samedi 6 avril 2019 de 9h à 15h.**

Accès gratuit

(sur présentation de votre carte d'accès)

Les déchets acceptés : encombrants, déchets verts, cartons et ferrailles.

Les déchets refusés : déchets spéciaux (huiles de vidange, peintures, batteries, toxiques), déchets d'équipement électrique ou électronique (réfrigérateur, gazinière, écran de télévision, etc.). Il convient de les déposer à la **déchetterie d'Ampuis dont les horaires sont les suivants :**

Du mardi au vendredi 14h/18h30

lundi et samedi 8h30/12h et 14h/18h30.

La déchetterie est accessible à tous les habitants du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sur présentation d'une carte d'accès nominative délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile.

Si vous n'avez pas votre carte d'accès, demandez-la au Service Environnement de Vienne Condrieu Agglomération soit en ligne :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/>

soit par Tél : 04 74 78 32 10

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit. Ils doivent être déposés en déchetterie.

PAROISSE

JOUR DE MESSE

A partir du 3 mars, messe aux Haies tous les 1er dimanches du mois à 9h.

LA BIODIVERSITE : qu'est-ce que c'est et à quoi elle peut servir ?

La biodiversité recouvre l'ensemble des formes de vie sur la planète mais aussi les relations qui existent entre elles. Elle apporte de nombreux services à l'homme et pour ses activités : elle nous nourrit, elle permet de nous chauffer, elle fournit des matières premières essentielles à nos constructions, elle nous soigne, elle est support de nos loisirs... D'autres avantages plus discrets et pourtant essentiels de la biodiversité sont souvent oubliés. Quelques exemples parmi tant d'autres : la flore apporte l'oxygène nécessaire à toute vie sur terre. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Enfin, à une période où la biodiversité est menacée, nous savons maintenant que les espaces naturels les plus diversifiés sont ceux qui résistent le mieux aux perturbations.

ANIMATIONS AUTOUR DE LA BIODIVERSITE

Le Parc du Pilat anime un vaste programme de valorisation et de connaissance sur la biodiversité sur et avec l'ensemble des 47 communes du territoire : un **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**. L'objectif est double : mieux connaître la nature environnante et donner envie aux Pilatois de participer à sa préservation.

Contact Parc du Pilat : Pauline Delforge - tel. 04 74 87 52 01 - pdelforge@parc-naturel-pilat.fr

Pour plus d'informations : www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieus-naturels/atlas-de-la-biodiversite-communale

A partir de mars 2019 vous pourrez **participer aux animations et formations proposées** dans le programme : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/actualites/les-rendez-vous-de-mon-parc-2018/>

PLANTATION DE HAIES AUX HAIES

Le Parc naturel régional du Pilat et la Fédération départementale des chasseurs du Rhône accompagnent 3 exploitations agricoles volontaires (**La Ferme de Loutre et la Ferme de la Fournachère sur Les Haies**, le Château du Devay à St Romain-en-Gal) pour créer des haies autour de leurs champs. Ainsi, plus de 5000 arbres et arbustes vont être plantés début 2019.

L'objectif est de favoriser la biodiversité utile aux agriculteurs, cette opération est subventionnée par l'Europe (FEDER Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Chaque projet a été conçu en fonction du contexte des exploitations agricoles : une zone de plateau ventée, des terrains tantôt séchants, tantôt humides, des parcelles pentues... Les plantations de haies sont aussi adaptées aux objectifs des agriculteurs pour des productions animales (ovins, bovins) ou végétales (prairies, céréales ou vignes), pour lutter contre l'érosion, le vent, la chaleur et comme lutte biologique.

En plus du gibier, grand et petit qui bénéficiera de la présence des haies, une multitude d'autres espèces plus discrètes sera également favorisée : insectes pollinisateurs (papillons, abeilles sauvages,...), les oiseaux et les petits mammifères comme les chauves-souris ou les hérissons...

En recréant un écosystème à l'interface avec des zones agricoles, ce sont autant d'animaux présents pour jouer leur rôle d'auxiliaires de cultures : aider l'agriculteur en se nourrissant d'éventuels ravageurs.

CITOYENNETE

LISTES ELECTORALES

Le 26 mai 2019 auront lieu les élections européennes afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement Européen.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales,

Le ministère de l'intérieur met en œuvre, à compter du 1er janvier 2019, une réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et créé un Répertoire Electoral Unique (REU), afin d'éviter les doublons et erreurs, dont la gestion est confiée à l'INSEE.

Tous les électeurs seront inscrits sur le répertoire électoral unique. Chaque électeur se verra assigné un numéro unique d'électeur qui le suivra tout au long de sa vie d'électeur. Pour cette raison, chaque électeur recevra une nouvelle carte d'électeur en 2019.

Parmi les **nouveautés**, la date butoir du 31 décembre de l'année précédente pour s'inscrire disparaît. Ainsi **pour voter aux élections européennes du 26 mai 2019**, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales (communales ou consulaires) **avant le 31 mars 2019**

Comment s'inscrire ?

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées (**pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois**).
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées.
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.



L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant 18 ans, à condition qu'ils aient fait le recensement à 16 ans.

Si vous avez déménagé et que votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur les listes électorales, il est possible que vous ayez été radié des listes de la commune. Il faut contacter votre mairie d'origine pour savoir si vous êtes encore inscrit sur les listes électorales.

Plus d'info :

<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/L-inscription-sur-les-listes-electorales>

RECENSEMENT MILITAIRE ou recensement citoyen

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le mois de leurs **16 ans** et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Cette formalité est obligatoire pour vous inscrire sur les listes électorales.

La mairie ne délivre pas de duplicata.

Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Se rendre en mairie muni du livret de famille + pièce d'identité



Le grand **débat national**

*Réunion publique d'échanges
au village Les Haies (Rhône)*

**Mardi 12 mars à la salle communale des Haies
de 19h30 à 22h00**

Dans le cadre du "grand débat national", une réunion d'expression libre est proposée au village Les HAIES :

2 tables rondes sur les thèmes de :

- **la transition écologique**
- **la fiscalité et dépenses publiques**

Suivant le nombre de participant, nous prévoyons 1 heure environ par sujet/table avant de changer de sujet/table pour passer au thème suivant.

1 animateur par table assurera sa bonne tenue, le respect de la parole libre et la prise de note relative aux propositions émises sur la base du fil conducteur proposé pour alimenter le débat (disponible sur le site

<https://granddebat.fr/pages/partagez-vos-propositions>)

Ainsi chacun pourra s'exprimer et le débat s'instaurer.



Les Haies
VENDREDI 8 MARS
c'est **CARNAVAL !**

Adultes et enfants déguisez-vous
Et venez nombreux !!!

Dès 16h30 : Rendez-vous à la salle des fêtes
Goûter (Crêpes, Pop corn, ...) + Buvette
Défilé et Monsieur Carnaval sera brûlé
Lâcher de lanternes

Et Vente de Pizzas à emporter
sur commande

Organisé par les parents bénévoles
du SOU DES ECOLES

Il est rappelé que les enfants doivent être impérativement accompagnés d'un adulte.
Le Sou décline toute responsabilité.

×

Vente de Pizzas à emporter

Déposez vos réservations jusqu'au 04 mars dans la boîte aux lettres du Sou (à l'école)
Règlement par chèque à la commande à l'ordre du Sou des écoles des Haies

NOM Prénom :

- | | | | |
|--|------|----------------|---------------|
| - La Reine du Carnaval (Jambon, fromage) | (nb) | x 9 € = | € |
| - La 4 fromages | (nb) | x 9 € = | € |
| - La Végétarienne | (nb) | x 9 € = | € |
| | | TOTAL = | _____€ |

38^{ÈME} FESTIVAL D'HUMOUR

À VIENNE (38) ET ALENTOURS !

DU 16 MARS

AU 05 AVRIL

INFOS : MJC VIENNE • 04 74 53 21 96 • MJCVIENNE@WANADOO.FR • MJC-VIENNE.ORG

J-C DUQUESNOIT • SELIG • DIDIER BÉNUREAU • LE DUO • TEX
 "PARENTS FAIBLES" • PIERRE-EMMANUEL BARRÉ • MICHEL BOUJENAH
 • ROCA/WALLY • BISCOTTE • TOPICK • REDA SEDDIKI
 NILSON JOSÉ • KARINE LYACHENKO • CHRISTOPHE ALÉVÈQUE

LE PROGRAMME EN 1 CLIN D'OEIL !

SAMEDI 16 MARS - VIENNE (LE MANÈGE)	SELLIG	25€
MARDI 19 MARS - CONDRIEU	DIDIER BÉNUREAU	20€
MERCREDI 20 MARS - PRIMARETTE	LE DUO	17€
JEUDI 21 MARS - ESTRABLIN	TEX	20€
VENDREDI 22 MARS - LUZINAY	PARENTS FAIBLES PRIX DU PUBLIC 2018	17€
SAMEDI 23 MARS - VIENNE (LE MANÈGE)	P-E BARRÉ	22€
MARDI 26 MARS - VIENNE (LE MANÈGE)	MICHEL BOUJENAH VOIR THÉÂTRE DE VIENNE	
MERCREDI 27 MARS - SEYSSUEL	ROCA / WALLY	17€
JEUDI 28 MARS - ST ROMAIN EN GAL	BISCOTTE	15€
VENDREDI 29 MARS - CHASSE/RHÔNE	TOPICK + 1ÈRE PARTIE	28€
MARDI 02 AVRIL - PONT ÈVÈQUE	REDA SEDDIKI	15€
MERCREDI 03 AVRIL - VILLETTE DE VIENNE	NILSON JOSÉ	15€
JEUDI 04 AVRIL - MOIDIEU DÉTOURBE	KARINE LYACHENKO GRAND PRIX 2018	15€
VENDREDI 05 AVRIL - JARDIN	CHRISTOPHE ALÉVÈQUE	20€

PASS MANÈGE (SELLIG + PIERRE-EMMANUEL BARRÉ) 43€

PASS VILLAGE (PARENTS FAIBLES + KARINE LYACHENKO) 28€

PASS NOUVEAUX TALENTS (BISCOTTE + REDA SEDDIKI + NILSON JOSÉ) 42€

*Tarifs majorés de 5€ les soirs de spectacle

Billetterie en ligne : mjc-vienne.org | Infoline : 04 74 53 21 96 - mjcvienna@wanadoo.fr

VENTES DES PLACES
à la mairie des Haies

Lundi et mercredi
de 13h30 à 17h.

Mardi de 8h30 à 12h.
Vendredi de 16h30 à 19h.

LE OFF

JEUDI 14 MARS • TRÈVES

JEAN-CLAUDE DUQUESNOIT



En 2019 le Festival se lance sur une nouvelle commune de l'Agglo !

Une avant-première à Trèves (20 minutes de Vienne) avec un maître de la joute verbale subtile et incongrue et un hymne au langage en liaison directe avec l'actualité.

20H30 • SALLE DU FAUTRE «ESPACE PIERRE BRET» - TRÈVES (69420) TARIF UNIQUE : 15€
En partenariat avec les communes de Trèves, Longes et Les Haies.



Fête du court aux Haies !

Courts-métrages animation, fictions, doc
Soirée conviviale, familiale

Salle des fêtes 69420 Les Haies
Vendredi 15 mars 2019 - 20h30

Prix libre

Association Culturelle des Haies

Matinée Sabodet

Tome Daubée Patates



17 Mars

les Haies

À la Salle Des Fêtes Du Village

À partir de 8H00

Tombola avec Panier Garni

CHASSE AUX OEUFS 2019

Organisée par
la municipalité et la bibliothèque

LES HAIES
Samedi 6 Avril

Rendez-vous dans la cour de l'Ecole

A 9h45 pour les plus grands (en équipes)
A 10h15 pour les plus petits (en individuel)

Chaque enfant sera obligatoirement accompagné
et sous la responsabilité d'un adulte

Inscription à la bibliothèque
les vendredis 8, 15 et 22 Mars
Participation de 3 euros à
régler à l'inscription

BUVETTE / HOT DOG / CHIPS

N'oublie pas
ton panier !

*Dessiné par les
enfants de la garderie.*



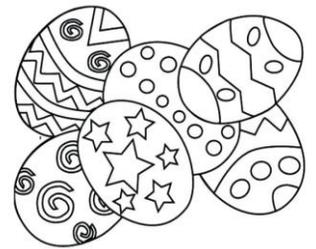
INFORMATIONS CHASSE AUX OEUFS

Bonjour à tous les Chasseurs petits et grands

La chasse aura lieu le samedi 6 Avril 2019

A 9h45 pour les plus grands

A 10h15 pour les plus petits



Les inscriptions se feront à la Bibliothèque les vendredis 8, 15 et 22 Mars pendant les permanences de 15h à 19h et seront clôturées le 22 / 03 à 19h.

Une participation de 3 euros sera à régler lors de l'inscription.

Pour les enfants à partir du CP, venez composer votre équipe (8 enfants maxi / équipe) avec la présence de l'adulte responsable et choisissez un nom.

Pour les plus petits, inscription en individuel en présence de l'adulte responsable.